

Congo (République Populaire)

Evolutions Clés depuis mai 2001

Le traité d'interdiction des mines est entré en vigueur pour la République du Congo en novembre 2001. La République du Congo a rapporté être en détention d'un stock de 5092 mines dont 400 seront conservées pour les besoins de formation.

La politique d'interdiction des mines

La République du Congo a accédé au traité d'interdiction des mines le 04 mai 2001 et le traité est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2001. Une loi spécifique pour l'application du traité interdisant les mines a été examinée, mais déjà, le Code Pénal National interdit l'importation et l'exportation de tout matériel militaire.^[158]

La République du Congo a participé à la troisième réunion des Etats partie en septembre 2001 à Managua, au Nicaragua et aux réunions intersessionnelles du Comité Permanent à Genève en janvier et en Mai 2002. Son premier rapport de l'article 7 du traité d'Ottawa attendu le 04 mai 2002, a été ébauché mais n'a pas encore été soumis aux Nations Unies.^[159] La République du Congo a voté en faveur de la résolution 56/24M de L'Assemblée Générale des Nations Unies promouvant le traité d'interdiction des mines lors de la 1ère session, mais était absent du vote final de l'Assemblée Générale le 29 novembre 2001^[160].

La République du Congo n'est pas Etat-Partie à la Convention sur les Armes Conventionnelles, et n'est pas membre de la Conférence sur le Désarmement. Elle n'a pas participé à la troisième réunion annuelle des Etats-Parties du Protocole II Amendé ou à la seconde Conférence d'examen, les deux tenues à Genève en décembre 2001.

Production, transfert, utilisation et stockage des mines

la République du Congo ne produit et n'exporte pas de mines antipersonnel.^[161] La République du Congo a déclaré que le peu de mines utilisées durant la guerre civile de 1997 ont été enlevées et détruites par le service de déminage de l'armée.^[162]

Un inventaire du stock des mines antipersonnel conduit entre février et avril 2002 a révélé un stock de 5092 mines antipersonnel - soit 1083 mines du type PPM-2 ; 517 mines plastiques du type M1e 58 ; 2892 mines du type POMZ-2 et 600 mines du type PMD.^[163]

La République du Congo a programmé la destruction des stocks pour le début de l'année 2003 en utilisant la méthode électrique. La destruction aura lieu à la base militaire à 23 kilomètre au nord de Brazzaville.^[164]

La République du Congo conservera 400 mines antipersonnel pour la formation.^[165]

Il existe aussi des mines qui ne sont pas sous le contrôle direct du gouvernement, entre les mains des individus ou groupes d'individus. A travers le Programme de collecte d'armes du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et de l'Organisation Internationale de Migration, 29 mines antipersonnel ont été collectées en 2001.^[166]

Les problèmes des Mines et l'action contre les mines

La république du Congo déclare qu'elle n'a pas de problème de mines dans le territoire mais s'inquiète du fait que certaines régions du sud-ouest, en bordure de la frontière avec l'Angola, où les rebelles du Front de Libération de l'Enclave de Cabinda

(FLEC) ont été très actifs, peuvent être minées. Les animaux ont à ce qu'il paraît, marché sur les mines dans cette région^[167]. Certaines populations vivant sur la frontière avec l'Angola ont renoncé à leur activité agricole à cause de la peur des mines.^[168] Des missions ultérieures d'exploration détermineront l'étendue du problème.^[169]

Les victimes des mines et l'assistance aux survivants

En 2001, aucune victime des mines antipersonnel n'a été enregistrée.^[170] Cependant, la République du Congo rapporte occasionnellement le cas des victimes des munitions et armes non explosées. Par exemple, en 2001 un homme et un enfant ont été tués et une femme blessée lors de l'explosion d'une munition non explosée jetée par erreur dans une fournaise dans un atelier de forgeron. En 2000, 11 enfants ont été tués pendant qu'ils jouaient avec un obus allemand dans une court d'école.^[171]

Depuis juin 2000, le PNUD a apporté une assistance aux victimes de la guerre civile et leurs communautés pour promouvoir de l'intégration socio-économique et le retour à la vie normale à travers les activités visant à faire augmenter l'accès aux services sociaux de base et aux moyens de subsistance.^[172] Le Comité International de secours travaille avec le ministère de la santé pour la réhabilitation de 21 centres de santé et la formation du personnel national dans les districts du sud à Dolisie et Lekoumou.^[173] Une ONG locale, le Rassemblement National des Blessés et Victimes de Guerres Civiles conduit un programme d'assistance à la réintégration des victimes de guerre.

^[158] Rapport de l'article 7, forme A non daté et pas encore soumis au Secrétariat Général des Nations Unies. L'Observatoire des Mines avait donné une copie aux réunions intercessionnelles du Comité Permanent à Genève en mai 2002.

^[159] Ibid.

^[160] L'absence était dû à d'autres obligations diplomatiques. Interview avec Léonce Nkabi, chef du premier bataillon d'ingénieurs, ministre de la défense, Genève, 30 janvier 2002.

^[161] Rapport de l'Observatoire des Mines 2001, p. 68

^[162] Déclaration de Léonce Nkabi, chef du premier bataillon d'ingénieurs, Ministre de la défense, à la troisième réunion des Etats - Paris, à Managua au Nicaragua, le 18

septembre 2001. Voir Rapport de l'Observatoire des Mines 2001 p. 69, pour les détails sur l'enlèvement des mines.

[163] Rapport de l'article 7, format B, non daté. L'Observatoire des Mines rapportait l'année dernière qu'un officier militaire congolais citait un chiffre de 700 à 900 mille mines stockées. Depuis cette date, les officiers ont déclaré que l'estimation n'était pas correcte et que l'Observatoire des Mines avait mal compris.

[164] Rapport de l'article 7, forme F, non daté.

[165] Rapport de l'article 7, forme D, non daté.

[166] PNUD « Résultats du Programme pour la Réintégration des Ex-miliciens et la collection des armes légères en République du Congo », Brazzaville, octobre 2001, p. 3

[167] Interview avec Léonce Nkabi, Ministère de la défense, à Managua au Nicaragua, le 20 septembre 2001.

[168] Rapport de l'article 7, forme I, non daté

[169] Rapport de l'article 7, forme c, non daté

[170] Interview avec Léonce Nkabi, Ministère de la défense, Genève le 30 janvier 2002.

[171] « une bombe abandonnée tue deux à Brazzaville ». Pan African News Agency (PANA), Agence Panafricaine de Presse, le 29 octobre 2001.

[172] Voir : <http://mirror.undp.org/congo/documents>.

[173] Voir : www.theirc.org.